

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX -SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

mairie.largeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,

Le Jeudi vingt-janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 14 janvier 2022

Présents : GROLLEAU Jean-Jacques, BODIN Christelle, MICHONNEAU Thomas, SAUVETRE Cécile, BAUDOIN Dominique, BONNET Julien, GOUBAND Benoît, JARRY David, NOGRET Guy, RAMBAUD Alexandre.

Absents excusés : BOISSONNEAU Karine, COUTANCEAU Myriam, DUBUIS Deborah, LARMANJAT Olivier, LOISEAU Benoît.

Mr BONNET Julien a été élu secrétaire de séance.

N° 2022-002 Renouvellement de la convention retraite CNRACL du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025

Depuis 2007, et conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements affiliés un accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

La précédente convention du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021 a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 janvier 2022, et ce dans l'attente d'un nouveau conventionnement. Lors de sa séance du 13 décembre dernier, le conseil d'administration du Centre de gestion a souhaité maintenir les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite et a instauré une nouvelle tarification, au regard de la complexité accrue des dossiers et du temps dédié à l'examen de certains types de dossiers.

S'agissant d'une mission facultative, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
IMMATRICULATION DE L'EMPLOYEUR	30,00 €
AFFILIATION DE L'AGENT	
DEMANDE DE REGULARISATION DE SERVICES	
VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE	80,00 €
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION VIEILLESSE NORMALE	
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION DEPART <u>OU</u> DROITS ANTICIPES	100,00 €
RDV PERSONNALISE AU CDG <u>OU</u> TELEPHONIQUE AVEC AGENTS ET / OU SECRETAIRE, ET OU ELU	50,00 €
Tarif HORAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information	
ENVOI DES DONNEES DEMATERIALISEES devant être transmises à la CNRACL : gestion de compte individuel retraite, demande d'avis préalable, simulation de pension.	40,00 €

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Objet :
Renouvellement de la convention retraite CNRACL du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service expertise statutaire-RH pour le traitement desdits dossiers relevant de la mission optionnelle, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée de 3 ans, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de gestion, afin de pouvoir avoir recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du service expertise statutaire-GRH du CDG79, pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025, prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LARGEASSE, le 20 janvier 2022
Le Maire,
Jean-Jacques GROLLEAU

